

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 25

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation  
20/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

M. STEENO Nicolas donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine, Mme LUMET Anne-Claude

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme LUMINEAU Catherine, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ROCHAIS Marie-Odile

**Numéro interne de l'acte : D19\_02\_25**

**Objet : Vote d'une subvention au Public pour tous (Ecole Jacques-Bereau de La Flocellière)**

Monsieur le Maire indique que Le Public pour Tous de La Flocellière a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 14 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit :

– 80 élèves x 14 € = 1 120 €.

	Subvention versée en 2024	Nombre d'enfants au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Proposition 2025 au vu du nombre d'élèves (14 €/élève)
Le Public pour tous (La Flocellière)	1 288 €	80	1 120 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

*Ludovic BERNARD est absent au moment du délibéré.*

Le Secrétaire de séance,  
Marie-Odile ROCHAIS

Ainsi délibéré les jours, mois, et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY



Mairie de Sèvremont



13/03/2025  
Brechet Jérôme

